

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2018 A 19H

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 18 en début de séance, 19 à partir point n°1 car B.CROS rejoint l'assemblée et jusqu'au vote point n° 2 ensuite M.ALBERT quitte la séance

Procurations : 5

Absent : 0

Votants : 23

L'an deux mille dix- huit et le 12 Juin à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 6 Juin 2018 s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Madame VEZAT-BARONIA Maryse, Maire.

Etaient présents : ALBERT Magalie (pour vote points n°1 et 2) - ALLIOT Lucille - AUDOUBERT Michel - AUDOUIN Yves - BARBERO Michel - BARRIOS-CHETCUTI Katia - CHAGNE Patrick - CROS Bénédicte (rejoint l'assemblée lors présentation point n°1) - DESPIERRE Francis - FAIVRE Sébastien - FOING Jacqueline - GAC Catherine - LOURDE Michèle - MESBAH-LOURDE Pascale - PONS Bernard - RUQUET Adolphe - SANTACRUZ Roger - SAVIGNOL Claude - VEZAT-BARONIA Maryse.

Procurations : ALVADO Régis à Michel AUDOUBERT - CARON-JOURDA Yves à Bernard PONS - CROS Bénédicte à Lucille ALLIOT (jusqu'à son arrivée) - SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane à Patrick CHAGNE - MAILHOL Sylvie à Michèle LOURDE - ALBERT Magalie à Katia CHETCUTI (à compter vote point n°3)

Après vérification du quorum la séance est ouverte à 19h10. En l'absence de Mme MAILHOL, M.DESPIERRE est désigné secrétaire de séance

En préambule, Mme le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour un point n°7 relatif aux tarifs cantine, temps péri-scolaire et centre de loisirs. Cette demande est validée à l'unanimité.

Mme le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 14 Mai 2018.

En l'absence de remarques le PV est adopté à l'unanimité.

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

I) POINT BUDGETAIRE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Mme le Maire attire l'attention du conseil sur le faible excédent de fonctionnement dégagé par la commune en 2017, ce qui crée une tension permanente sur le montant de la trésorerie disponible, certains mandatements pouvant même aboutir à un solde négatif.

La quasi-totalité des collectivités sont confrontées aux mêmes difficultés.

Les services des Finances Publiques ont indiqué à Mme le Maire que les taux d'imposition pratiqués par la commune étaient inférieurs aux taux moyens pratiqués aussi bien à l'échelon départemental que national, par des communes de mêmes strates. Mme le Maire précise que c'est exact.

Pour comparaison :

	Taux commune Rieux	Taux national moyen
Taxe d'habitation	16.30 %	22.35 %
Foncier bâti	11.26%	19.43%
Foncier non bâti	53.00 %	55.62%

Néanmoins, elle ajoute qu'il faut tenir compte pour le contribuable des taux syndicaux.

Concernant l'investissement, Mme le Maire rappelle que la collectivité a fait le choix de ne pas souscrire de nouvel emprunt en 2018.

Les opérations envisagées devront être financées par des ressources propres, telles que le produit de cessions. Le conseil a déjà voté la cession de trois lots viabilisés, situés aux abords du CADP et la cession d'un terrain communal proche de l'EHPAD est également envisagée.

Mme le Maire informe que la signature de l'acte notarié portant sur le transfert de la zone d'activités à la Communauté de Communes du Volvestre a pris du retard mais interviendra prochainement. Le montant de cette cession s'élève à 164 000 €.

Afin de donner un peu de souplesse aux finances de la commune Mme le Maire propose l'ouverture d'une ligne de trésorerie dont le montant pourrait être de 150 000 ou 200 000 €, elle laisse le soin à la commission finances d'affiner le montant.

F.DESPIERRE pose une question sur le caractère abrupt de la réponse des services de l'Etat.

Mme VEZAT répond que notre département connaît une situation exceptionnelle, voyant sa population augmenter de 20 000 habitants chaque année. De plus, on ne pratique plus l'augmentation systématique des moyens accordés à

partir du nombre d'habitants ce qui contraint à la recherche de stratégies de compensation.

M.RUQUET préconise de fixer le montant au maximum prévu soit 200 000 €, même si on a de bonnes raisons de penser que la somme ne sera pas utilisée dans la totalité. Il indique que les intérêts à payer à la banque sont fonction de la somme réellement utilisée. On rembourse dès qu'on le peut et il n'y a pas de limite.
Taux d'intérêt à 0.90%.

Katia BARRIOS-CHETCUTI s'interroge sur l'attitude de la communauté de communes du Volvestre : « tant qu'elle peut garder les fonds elle le fait ».

Francis DESPIERRE fait remarquer que c'est le retard du dossier de vente à la CCV qui nous contraint à souscrire cette ligne de trésorerie.

Mme VEZAT tempère en indiquant que c'est plutôt lié aux faibles marges de la collectivité et soumet la proposition au vote.

Les élus valident à l'unanimité l'ouverture d'une ligne de trésorerie et laissent la commission des finances de la commune choisir le montant à souscrire : 150 000 ou 200 000 €.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

II) VENTE TERRAINS COMMUNAUX

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet :

1/Mme le Maire rappelle que les trois terrains situés derrière le CADP estimés par le service des Domaines à 50€ le m2, ont trouvé acquéreur.

2/Quant au terrain de 4 344 m2 situé derrière l'EHPAD il a été estimé à 22 € le m2. Compte tenu de la nature du sol et de la nécessité pour l'acquéreur de planter des pieux à une profondeur de 6 m, Mme le maire propose une cession à 21 € le m2 à condition que l'acheteur s'engage sur la totalité de la parcelle.

Yves AUDOUIN demande le coût de l'expertise, réponse : 1 200 € TTC. Le rapport d'expert sera joint à l'acte notarié.

Les élus valident le prix de cession proposé par Mme VEZAT.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

3/Mme le Maire informe qu'une évaluation a également été rendue par les Domaines pour le terrain de 23 087 m² non viabilisé, situé chemin du petit Dinatis.

Mme le Maire indique que les services de l'Etat s'opposent à la vente de ce terrain dans le cadre de la révision partielle du PLU en raison de la proximité avec le futur centre Pierre Hanzel. Cet argument ne serait plus opposable dans le cadre de la révision générale du PLU;

Mme le Maire propose de vendre quelques lots sur les 23 000 m², l'évaluation des Domaines se situe à 495 000 € soit 21,44 €/m².

Mme LOURDE et d'autres élus trouvent que le prix est trop bas, Mme le Maire partage ce point de vue et propose 35 € le m² pour une superficie de 10 000 m².

M.RUQUET fait remarquer que la création d'un lotissement entrainera des frais de voirie.

Mme le Maire propose de mentionner dans la délibération un prix de vente à 40 € le m² sur 10 000 m², avec possibilité de négocier avec un acheteur potentiel.

Cette proposition est retenue à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

III) STATUTS CCV (Communauté de Communes du Volvestre)

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIAtences

Délibération Exposé Information

Mme le maire donne lecture des statuts de la CCV dont notre commune fait partie.

Elle rappelle :

- que les PLU doivent être en adéquation avec le SCOT.
- qu'une compétence nouvelle enrichit les attributions des communautés en matière d'inondations. L'actualité récente n'a pas touché à ce jour le point sensible constitué par la Lèze.
- qu'en matière de création d'aires de grand passage pour les gens du voyage, le Sud Toulousain n'est toujours pas aux normes prévues par la loi.
Le lieu d'implantation de cet équipement pose comme toujours des problèmes inextricables. Notre défaillance fait que nous ne pouvons plus faire procéder à une évacuation. De ce fait, l'Etat possède des moyens de pression sur les collectivités.

Les statuts de la CCV sont adoptés à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

IV) GROUPEMENT COMMANDE MARCHE ASSISTANCE : Contrat d'assurance

Afin de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser la procédure de passation d'un marché, la Communauté de Communes et les communes de Rieux-Volvestre, Lacaugne, Latrape, Longages, Montaut, St Julien, St Sulpice et Salles sur Garonne envisagent de passer un groupement de commandes pour un marché d'assistance à la passation des contrats d'assurance.

Mme le Maire demande l'autorisation de passer ce marché.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

V) TARIFS LOGEMENTS COMMUNAUX :

Mme le maire propose de fixer le montant de loyer de deux studios situés au Moulin Capla à 150 et 200 €.

Ces montants sont validés à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

VI) TARIFS PISCINE ETE :

Mme le Maire propose de reconduire pour la saison 2018 les tarifs buvette et entrée appliqués en 2017, car une augmentation des tarifs ne serait pas assez significative pour résorber le déficit de 14 000 €, enregistré en 2017 pour le bassin été.

Mme le Maire donne lecture des tarifs.

Elle précise que jusqu'à présent les vacanciers du camping de Rieux bénéficiaient d'un accès gratuit, elle propose pour 2018 que le SIVOM verse une participation à ce titre.

Les tarifs et la demande de participation du SIVOM sont votés à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

VII) TARIFS CANTINE, PERI-SCOLAIRE, ALSH :

1) Tarifs cantine :

La commune prend actuellement 1.20 € à sa charge sur les 4.30 € facturés aux familles.

Mme le Maire informe le conseil que compte tenu d'un important déficit de la cuisine centrale, le SIVOM a décidé d'augmenter le prix des repas de 20 centimes, le portant à 4.50 €.

Mme le Maire propose de répercuter une augmentation de 10 centimes aux familles et de prendre à la charge de la commune les 10 centimes restants.

Bénédicte CROS propose que l'augmentation appliquée aux familles ne soit que d'un quart.

Mme le Maire précise que le coût pour la collectivité (hors frais de personnel) de la cantine scolaire est de 50 000 €. Mme LOURDE annonce qu'une négociation sera menée avec les communes dont les enfants mangent à la cantine de Rieux pour qu'il y ait une participation de leur part.

Mme le Maire soumet les nouveaux tarifs au vote.

Décision : adoption rejet autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 20	Contre : 1	Abstentions : 2
Adopté à la majorité			

2) Tarifs ALSH :

Suite à l'exposé de Mme LOURDE, Mme le maire propose de passer pour la journée de 10 à 11 €, 6 € la demi-journée et 14 € la journée avec sortie.

Pour les enfants scolarisés à Rieux mais ne résidant pas sur la commune les tarifs seraient 13 €, 7 € et 16 €. Mme LOURDE précise que ces prix sont rarement payés par les familles car la plupart bénéficient de participations de la CAF.

Le coût réel par jour et par enfant s'élève à 44,20 €, et la subvention de la CAF ne comble pas le reste à charge de la commune.

Ces tarifs sont votés à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

3) Tarifs péri-scolaire :

Mme LOURDE présente les tarifs qui seront appliqués à compter de la rentrée 2018 et Mme VEZAT les soumet au vote.

Décision : adoption rejet autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA :

Délibération Exposé Information

1) Obligation de protection des données personnelles :

Mme le Maire expose que la complexité de mise en place constitue une véritable difficulté pour les collectivités. L'Agence Technique Départementale a décidé de mettre à disposition de ses adhérents un bureau d'études chargé d'examiner la situation de chaque commune.

Cette mise à disposition sera gratuite, un élu référent sera désigné à l'intérieur du conseil pour le suivi de cette mise en place.

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA :

Délibération Exposé Information

2) Projet d'implantation d'une antenne Orange :

La société promet un réexamen, mais affirme qu'aucun autre site n'est techniquement envisageable. La visite de la déléguée régionale d'Orange s'est soldée par un refus de négocier. Un contentieux pourrait être envisagé.

M.SANTACRUZ s'étonne que seul un emplacement avenue St Julien puisse convenir. La déléguée régionale aurait affirmé que la proposition de la commune dans la zone artisanale entraînerait un taux de couverture dérisoire.

Mme le Maire envisage un contentieux mais dans les limites du raisonnable.

Séance levée à 21H.

Le Maire
Maryse VEZAT-BARONIA

